

Rapport n°1 :**Approbation du verbatim du 8 avril 2021**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	19 mai 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

- **Approbation du Verbatim du CAC du 4 mars 2021.....2**
- **Présentation du service Relations Internationales UBFC.....4**
- **Dépôt de 2 projets Erasmus Mundus12**
- **Bourses de co-tutelle de thèses.....17**
- **AAP Vie Etudiante et Equipements Pédagogiques et Numériques.....23**
- **Ma thèse en 180 secondes, édition 202134**
- **Retour sur 2 événements carrière spécial doctorat36**
- **Crise sanitaire Covid-19 Modification fiche filière : Aménagement stage et MCC Master PPN / Prolongation borne de stage Master Compuhys ...40**
- **Questions diverses41**

**VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 8 AVRIL 2021)**

*(La séance de CAc est ouverte à 14 h 30, en Visio-conférence,
sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAc de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à tous et à toutes.
Sophie va faire l'appel.

(Mme Sophie Paci procède à l'appel).

M. Chamagne.- Merci Sophie. Le quorum est largement atteint.
Bonjour à ceux qui sont arrivés en cours de route.
Je vous propose de commencer cette nouvelle séance du CAc plénier.

- Approbation du Verbatim du CAC du 4 mars 2021

M. Chamagne.- Le premier point à l'ordre du jour est le verbatim.
Est-ce que vous avez des questions, des commentaires à faire ? Pas de question, pas de remarque. Je vous propose de passer au vote :
Qui est contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Voté à l'unanimité, je vous en remercie.

M. Chamagne.- Avant toute chose, je vais donner une information assez générale étant donné qu'une grande partie des membres du CAc sont présents.

Le jury international a interviewé un certain nombre de personnes ces deux derniers jours, hier et avant-hier. Il y a eu plusieurs élus du CAc et du CA, des vice-présidents, le président du CAc puisque je faisais partie des personnes auditionnées, les chefs d'établissement, le président Dominique Grevey pour UBFC.

Globalement, cela s'est bien passé, les membres du jury ont été très à l'écoute, ils ont posé un certain nombre de questions sur ce qui se passait actuellement à l'UBFC. Nous avons répondu à leurs questions. De manière globale, ils ont eu l'air d'être assez satisfaits.

Je peux vous indiquer quelques petits points qui font que nous serons attendus très prochainement puisque vous savez qu'au mois de juin, une délégation de cinq personnes sera de nouveau reçue par ce jury international. On sent bien que les questions importantes pour l'avenir sont :

- Quelle va être la montée en puissance d'UBFC ?

- Au niveau international, comment devenir une université plus internationale, notamment pour les étudiants ? Là, on sent bien qu'il y a une question d'attractivité par rapport à cette partie internationale. Ce qui veut dire aussi que quand les étudiants viennent voir sur nos sites, il faut qu'ils soient en anglais. C'est en train de bouger considérablement à ce niveau-là.

- Ils ont aussi posé des questions sur l'ancrage territorial. Là, on a pu répondre très facilement puisque c'est le cas.

- Globalement sur le devenir d'UBFC. A ce niveau-là, la plupart des personnes ont répondu qu'il y avait eu une crise politique pendant 2 ans, que malheureusement la crise sanitaire n'avait pas arrangé les choses puisque certaines élections avaient été décalées. Si je prends celles de l'UFC, elles devaient avoir lieu au printemps l'année dernière et elles ont été décalées au mois de novembre. Dans l'ensemble, on a dit que depuis 4 mois, la politique avait repris place dans toutes les instances, y compris et surtout à UBFC et qu'il y avait vraiment une démarche très constructive dans les différents comités, que ce soit les établissements membres, que ce soit au CA ou que ce soit au CAC, qu'il y avait dans tous les cas la volonté de pouvoir discuter et de pouvoir faire avancer certains dossiers.

Il est évident qu'en quatre mois on ne peut pas révolutionner le monde. Il va donc falloir réfléchir à bien répondre aux différentes questions du jury au mois de juin concernant le devenir d'UBFC et ce que l'on veut en faire, entre autres.

Dans les membres du CAC présents aujourd'hui, certaines personnes ont été auditionnées. Il y a par exemple Corine Girard qui était avec moi, mais peut-être d'autres. N'hésitez pas si vous voulez ajouter quelques commentaires.

Je ne peux évidemment pas tout vous dire pour la bonne et simple raison que nous avons été interviewés durant 45 minutes, qu'il en était de même pour tous les comités. Je ne peux donc pas vous faire un résumé en trois minutes. Je peux juste vous dire que globalement, cela s'est vraiment bien passé.

Est-ce que vous avez des commentaires à faire ?

M. El Naboulsi.- Au niveau du CAC, qui d'autre a été auditionné, s'il te plaît ?

M. Chamagne.- Il y a eu moi-même, Corine Girard, Bruno Saussereau, Louise Bouché en tant que VP étudiante mais aussi membre du CAC. Ce qui fait quatre.

Il y avait également quatre personnes au niveau du CA. Je peux vous donner les noms si vous le souhaitez.

M. El Naboulsi.- Oui, s'il te plaît.

M. Chamagne.- Il y avait Michel Jauzein, Directeur d'Arts et Métiers, Cécile Langlade qui représente l'UTBM si mes souvenirs sont bons, Martine Clerget qui représente l'uB et un industriel, Henry Porte. Il était à Femto et il représente le monde industriel.

Là, je vous parle des huit personnes pour le comité CAC-CA. Pour les autres comités, je n'ai pas tous les noms en tête.

M. El Naboulsi.- Merci.

M. Vigreux.- La dernière fois, on avait demandé si on pouvait avoir à chaque fois, en début de CAC, un retour de la part d'Alain Dereux, comme cela se faisait auparavant.

J'imagine que là, c'est trop « chaud » et qu'on ne va pas demander quelque chose

aujourd'hui alors qu'on sort de la visite, mais est-ce que ce sera fait à l'avenir ?

M. Chamagne.- Oui, tout à fait.

Il est vrai que nous avons été sous pression ces deux derniers jours. Je ne l'avais donc pas prévu aujourd'hui, mais à partir du prochain CAc, je demanderai à Alain Dereux de nous faire un petit point de situation. Je l'avais bien retenu, mais aujourd'hui, ce n'était pas facile.

M. Vigreux.- Il n'y a pas de souci, merci.

M. Chamagne.- Ce sera donc fait à partir de la prochaine fois.

Pas d'autres éléments ? Sinon, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

- Présentation du service Relations Internationales UBFC

M. Chamagne.- Pendant 20 à 30 minutes au maximum, nous avons la présentation du service Relations Internationales. Lors du dernier CAc, nous avons eu la présentation par Oumhanie Legéard de la partie formation et insertion professionnelle et par Claudia Laou-Huen de la partie projets structurants recherche. Aujourd'hui, on propose de vous présenter le service RI par Yevgenya Leroy à qui je vais passer la parole.

Mme Pashayan-Leroy.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie de vous présenter aujourd'hui le service des Relations Internationales d'UBFC. C'est un petit service composé de cinq personnes :

- moi-même, Yevgenya Pashayan-Leroy, responsable du service,
- Pauline Marceau, Chargée de mission mobilité internationale des étudiants pour le projet Erasmus+,
- Maïlys Claudio, Chargée de mission mobilité internationale des étudiants sur les sites de Besançon, Belfort et Montbéliard,
- son homologue, Eloïse Roussel, sur le site de Dijon,
- Guillaume Albert, Chargé de mission « Coopération internationale ».

Avant de vous présenter les missions de mes collègues, quelques mots sur l'historique de création du service des Relations Internationales.

Le service des Relations Internationales s'est construit progressivement dans le cadre du projet Promotion de l'internationalisation des formations. Le projet a été mis en place à l'UBFC dans le cadre du projet ISITE BFC porté par UBFC. Ce projet vise à développer et à renforcer le caractère international de nos programmes de recherche et d'enseignement et de renforcer la visibilité et l'attractivité des formations d'UBFC afin d'attirer l'excellence académique et scientifique internationale. Tout cela grâce :

- à la valorisation des masters UBCF et des doctorats, à l'ouverture de fenêtres de mobilité par le biais de conventions avec des universités étrangères afin de favoriser la mobilité entrante et sortante,
- à l'implication d'UBFC dans les programmes européens et/ou internationaux de formation et de recherche,
- à la qualité de services d'accueil dédiés aux publics internationaux, étudiants, enseignants et chercheurs.

L'internationalisation des formations est l'enjeu principal de la politique internationale d'UBFC. L'objectif est, d'une part, d'offrir aux étudiants de Bourgogne-Franche-Comté l'opportunité de faire leurs études dans une ambiance internationale et, d'autre part, contribuer à l'attractivité du site Bourgogne-Franche-Comté pour les étudiants étrangers.

Parmi les priorités en matière d'internationalisation :

- Le recrutement d'étudiants internationaux,
- Le développement de diplômes conjoints, de doubles diplômes (Master et Doctorat) avec des universités étrangères.

Voilà brièvement pour les projets. Je suis en charge de ces projets depuis septembre 2016.

Quelques mots sur les missions principales dans le cadre de ces projets. Les missions principales vous sont listées à l'écran, la liste est assez longue :

- Nouer des partenariats internationaux pertinents et fructueux,
- Promouvoir les activités pédagogiques d'UBFC dispensées en langue anglaise,
- Développer des alliances internationales au niveau des formations et de la mobilité des étudiants,
- Développer le recrutement d'étudiants internationaux dans des filières d'UBFC,
- Assurer la qualité de l'accueil et de l'intégration des étudiants internationaux,
- Représenter de manière commune UBFC et ses établissements membres à l'étranger et dans des forums internationaux.

Je voudrais juste souligner une des missions principales, c'est celle qui figure sur la première ligne de cette page en rouge : faire connaître et reconnaître à l'international (UBFC et la force de frappe de ses 7 Etablissements membres, valorisation des forces et des projets communs).

Toutes les activités que je vais vous présenter, les activités que nous avons menées et que nous menons sur le plan international, s'articulent autour de deux axes stratégiques qui sont définis à travers le projet ISITE BFC, c'est :

- intensifier l'excellence et l'internationalisation de la recherche et de la formation en BFC,
- développer une meilleure attractivité pour les étudiants nationaux et internationaux.

Je vais commencer par la mission Recrutement d'étudiants qui est l'une de nos priorités en matière d'internationalisation.

Nous avons déployé différentes actions afin de recruter des étudiants. Dans le cadre de la promotion des masters UBFC, nous nous déplaçons à l'étranger, nous visitons différentes universités avec l'objectif de recruter des étudiants en master UBFC. Lors de ces missions à l'étranger, UBFC, ses formations, ses établissements membres, le collège doctoral sont présentés et les possibilités de coopérations en matière de recherche et de formation sont prospectées et discutées.

Ces missions sont vraiment une réelle opportunité pour nous de présenter UBFC et son potentiel en matière de recherche et de formation.

À titre d'exemple, en 2020, juste avant que la pandémie commence, nous avons visité 10 universités à l'étranger. Le Covid ne nous a pas empêchés de continuer à visiter des universités. Nous avons continué à le faire, mais cette fois-ci, nous avons visité les universités virtuellement, *via Zoom*, *via Teams* comme aujourd'hui. L'année dernière, pendant cette période de Covid, nous avons visité virtuellement dix universités étrangères et nous avons présenté les formations UBFC, les masters, le collège doctoral et les masters de la Graduate School EIPHI

à ces universités.

Nous assurons également la promotion des masters UBFC sur différentes plateformes, notamment trois plateformes de référencement : le portail FindAMaster, le portail StudyPortal et le portail Keystone Academic Solutions.

Le service des Relations Internationales assure le suivi du référencement des masters UBFC sur ces plateformes, renseigne et accompagne les candidats aux masters UBFC provenant de ces plateformes.

Une promotion active des formations d'UBFC est réalisée lors de Salons internationaux dans une perspective de diversification de nos partenariats. UBFC assure une présence à plusieurs Salons spécialisés organisés par différentes associations européennes et internationales. UBFC participe aux différentes actions ou manifestations organisées par différentes structures en France telles que l'Agence Campus France, ambassades de France, Instituts Français et universités françaises implantés dans différents pays du monde. Nous travaillons en relation étroite avec ces structures et organismes.

En 2019-2020, le service RI d'UBFC a renforcé la présence d'UBFC à l'international par la participation aux Salons de l'enseignement supérieur qui vous sont présentés sur cette page.

Une décoration complète d'un stand de 12 m² pour participer aux Salons internationaux a été réalisée par notre service en lien avec le service communication d'UBFC. Vous voyez ce joli stand UBFC qui accueille aussi, depuis 2019, les services des Relations Internationales de nos établissements membres. Nous avons réalisé plusieurs Salons internationaux ensemble sur le stand d'UBFC.

Vous avez la liste des Salons que nous avons faits, malheureusement en virtuel pendant la période de Covid. Vous voyez donc qu'UBFC continue à être présente sur les Salons internationaux.

Maintenant, les partenariats internationaux. Un des premiers vecteurs de l'internationalisation des formations est la coopération universitaire. Un prérequis fondamental pour développer et renforcer la mobilité internationale, c'est un large éventail de collaborations entre UBFC et ses partenaires internationaux.

Dans le cadre d'une stratégie axée sur la mobilité internationale, nous avons mené à UBFC une politique ciblée dans la conclusion de conventions internationales adossées aux masters UBFC avec différentes universités étrangères dans l'objectif d'asseoir le réseau de partenaires internationaux d'UBFC, de faciliter les échanges entre chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants et personnels administratifs.

La stratégie est d'identifier les meilleures universités et de développer des partenariats solides et à long terme qui ouvrent la coopération à l'ensemble de nos membres et apportent une valeur ajoutée à l'ensemble des établissements.

La question est : comment choisit-on nos partenaires ? Dans le choix des partenaires, UBFC s'appuie sur les partenariats établis et tissés par les chercheurs et enseignants d'UBFC et parfois UBFC prend des initiatives nouvelles en s'appuyant sur le réseau des contacts établis par le service des Relations Internationales d'UBFC.

Vous avez sur cette page quelques exemples de projets de partenariat que nous avons mis en place. Au cours de ces deux dernières années, nous avons mis en place 10 programmes de double diplôme pour les masters UBFC. UBFC a conclu 23 accords dans le cadre du programme Erasmus+ et 22 accords d'échanges d'étudiants et d'enseignements-chercheurs hors programme Erasmus+ ont été mis en place par le service des Relations Internationales d'UBFC.

Toutes ces activités que nous avons menées, celles que nous menons sur le plan

international, nous ont permis de développer et renforcer la mobilité entrante à UBFC. Cette année, à UBFC, nous avons accueilli au total 397 étudiants et, parmi ces étudiants, 259 sont étudiants étrangers issus de plus de 50 pays et cela pour plus de 1 690 candidatures. Comme vous pouvez le voir, 65 % de ces étudiants viennent de l'étranger.

Le nombre d'étudiants étrangers que nous avons accueillis à UBFC est quelque part une mesure d'attractivité d'UBFC.

Vous avez le top 5 des nationalités accueillies à UBFC. En première place, c'est l'Inde, ensuite le Liban puis l'Amérique et l'Iran.

Quelques chiffres sur l'évolution des inscriptions. Nous avons pu constater une évolution du nombre d'étudiants accueillis à UBFC, avec une augmentation de 290 % du nombre d'étudiants inscrits cette année par rapport à l'année 2017. En 2017, nous avons accueilli 102 étudiants. En 2020, c'est 398.

Maintenant, par rapport aux étudiants internationaux, nous avons pu constater une augmentation de 584 % du nombre d'étudiants internationaux accueillis à UBFC. En 2017, nous avons 38 étudiants internationaux. Pour l'année 2020-2021, nous avons 260 étudiants étrangers en master UBFC. Par rapport au pourcentage d'étudiants internationaux, nous constatons une augmentation de 28 points par rapport à l'année 2017. En 2017, nous étions à 37 % pour le pourcentage d'étudiants internationaux. Aujourd'hui, nous sommes à 65 %. On est donc plutôt content de ces chiffres, c'est très bien d'accueillir tous ces étudiants, mais ce qui est très bien, c'est de bien les accueillir. Tous les moyens et tous les efforts que nous allons mettre pour améliorer l'attractivité de notre site ne serviront à rien si tous ces étudiants qui viennent chez nous, en Bourgogne-Franche-Comté, n'en repartent pas satisfaits.

Pour cela, afin d'accroître l'attractivité de notre site, l'attractivité d'UBFC, nous avons mis en place un dispositif d'accueil personnalisé pour les étudiants internationaux. Des efforts et des moyens ont donc été déployés pour garantir la qualité de l'accueil des étudiants internationaux et faire en sorte que ces étudiants internationaux se transforment en ambassadeurs d'UBFC de retour dans leur pays.

Le service des Relations Internationales d'UBFC assure un accompagnement personnalisé à chaque étudiant. Chaque étudiant est renseigné, orienté, accompagné et soutenu dans toutes les démarches administratives liées au dépôt de candidature, à la demande de visa, à la demande de logement. Ils sont accompagnés dans toutes les démarches d'immigration ou les démarches liées au renouvellement des titres de séjour auprès de la préfecture, l'ouverture de compte bancaire, l'accompagnement vers un médecin-référent, dans l'installation au campus, donc accueil physique. Tous les étudiants sont accompagnés et mes collègues sont des personnes-contacts pour nos étudiants avec nos partenaires tels que la préfecture, le Crous, les postes diplomatiques, les espaces Camus France.

Sans oublier également un dispositif « Ambassadeurs UBFC ». Tous les ans, depuis 2018, nous recrutons des étudiants UBFC ambassadeurs à partir de la fin août, avec pour mission d'accueillir et de guider les primo-arrivants pour une intégration réussie sur leur lieu d'étude et dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Chaque nouvel étudiant est reçu de manière individualisée, c'est-à-dire prise en charge à la gare, explication des démarches administratives à suivre, etc. Il s'agit donc d'un gros travail, mais qui paie bien. nous avons en effet assez souvent des retours très positifs d'étudiants étrangers concernant l'accueil.

Le service des Relations Internationales accompagne également les candidats aux masters UBFC dans le montage de dossiers de candidature à des bourses de mobilité internationale. Il y a plusieurs types de bourses internationales, notamment les bourses d'excellence Eiffel. Nous accompagnons nos étudiants dans le dépôt de demande de bourse.

À titre d'exemple, l'année dernière, nous avons obtenu deux bourses Eiffel. Il faut noter que les bourses Eiffel sont très sélectives. Tous les ans depuis 2018, l'UBFC est lauréate de ce dispositif. L'année dernière, nous avons obtenu deux bourses Eiffel pour le volet master. Chaque bourse donne 1 180 € par mois pour 24 mois. Ces deux bourses obtenues étaient pour le master UBFC DASEE.

Cette année, en 2021, nous avons déposé 22 dossiers dont les résultats sont attendus pour le 15 avril 2021. Nous croisons les doigts !

Nous accompagnons également dans le dépôt de dossier de bourses du gouvernement français (bourses BGF). L'année dernière, nous avons obtenu pour nos étudiants 9 bourses BGF de 650 € par mois pour 10 mois, une bourse Président russe, une très bonne bourse, de 17 970 € pour une année et une bourse BGF, volet doctorat, de 1 160 € par mois pour 18 mois, pour une thèse en co-tutelle, pour un diplômé du master UBFC.

Nous accompagnons également nos étudiants dans les démarches liées à l'obtention de la bourse régionale. L'année dernière, nos étudiants ont bénéficié de ce dispositif. Vous pouvez voir sur cette page que plusieurs étudiants ont obtenu la bourse de la Région, pour une somme totale de 47 353 €.

Maintenant, le programme Erasmus+. C'est un outil sur lequel nous nous sommes appuyés afin de développer et renforcer la mobilité européenne et internationale, notamment la mobilité sortante. UBFC est engagée dans ce programme Erasmus+ depuis 2018 dans le cadre de l'internationalisation de ses formations.

Afin de poursuivre sa participation au nouveau programme Erasmus+ 2021-2027, UBFC a déposé sa candidature en vue de l'obtention de la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur pour la période 2021-2027 en mai 2021. Le résultat est positif et UBFC est titulaire de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur accordé par la commission européenne pour la période 2021-2027.

L'objectif de l'engagement d'UBFC dans le programme Erasmus+ est de développer de nouveaux partenariats, de développer et renforcer la mobilité européenne internationale, renforcer les partenariats à l'international.

Depuis 2019, UBFC participe au programme Erasmus+. L'année dernière, UBFC a déposé son dossier de candidature dans le cadre de l'appel 2020 du programme Erasmus+ au niveau de l'action KA103, qui est la mobilité de l'enseignement supérieur. Une subvention de 270 596 € a été accordée à UBFC pour une durée de 24 mois. Ce financement est destiné à financer les mobilités d'étude et de stage de nos étudiants, la mobilité d'enseignement des personnels et la mobilité de formation des personnels.

Nous avons mis en place 22 accords dans le cadre du programme Erasmus+ avec différentes universités européennes. Tout cela permet à nos étudiants de participer, de réaliser des mobilités d'étude et de stage dans des universités étrangères.

Pour l'année académique 2019-2020, 23 étudiants ont bénéficié de la bourse Erasmus+. Le budget total dépensé est de 44 360 €. Pour l'année académique 2020-2021, le budget dépensé est de 107 277 €. Nous voyons donc une augmentation des demandes pour la mobilité sortante. L'année dernière, nous étions à 30 demandes pour les mobilités sortantes. Cette année, nous avons eu 120 demandes pour des mobilités sortantes, ce qui est déjà pas mal. Nous avons donc presque dépensé la moitié de notre financement.

Maintenant, qui fait ce travail ? Qui est derrière toutes ces actions que nous menons et que nous mettons en place ? Ce sont mes collègues. C'est donc avec plaisir que je vais vous les présenter.

Je vais commencer par Pauline Marceau qui est Chargée de mission mobilité

internationale des étudiants pour le déploiement du projet Erasmus +, mobilité de l'enseignement supérieur. Pauline Marceau est en charge de projets Erasmus+. Elle accompagne donc les étudiants en mobilité, elle gère tous les accords institutionnels. Elle participe au montage de projets Erasmus+. En plus de la gestion des projets Erasmus+, Pauline Marceau est également en charge de la mobilité encadrée. Elle accompagne et elle gère la mobilité des étudiants qui viennent à UBFC dans le cadre de nos programmes de partenariat de double diplôme ou de programme d'échange. Elle est également en charge de la gestion financière pour le montage de bourses Erasmus+, bourses régionales. Elle participe également à la rédaction des projets de coopération internationale.

Maïlys Claudio et Eloïse Roussel sont Chargées de mission mobilité internationale des étudiants. Maïlys Claudio est basée sur le site de Besançon. Elle est en charge de mobilité internationale des étudiants pour les masters UBFC qui sont opérés sur le site de Besançon, Belfort et Montbéliard. Eloïse Roussel est l'homologue de Maïlys Claudio sur le site de Dijon.

Les missions de mes deux collègues. Elles gèrent et suivent la mobilité des étudiants. Elles pilotent tous les aspects logistiques, administratifs et financiers. Elles accompagnent des personnels enseignants et administratifs de composante dans le cadre de la gestion des candidatures en master UBFC et elles participent également à la rédaction de projets de coopération internationale. Elles accompagnent aussi nos étudiants au montage de bourses Eiffel et de bourses BGF.

Mes collègues Eloïse Roussel et Maïlys Claudio accompagnent tous les étudiants avant leur arrivée en Bourgogne-Franche-Comté et pendant leur séjour en Bourgogne-Franche-Comté. Elles accompagnent nos étudiants dans toutes les démarches administratives liées à l'accession à l'université, aux demandes de logement, en préfecture, etc. J'en ai déjà parlé ; elles accompagnent les étudiants avant, pendant et après leur arrivée en Bourgogne-Franche-Comté.

Elles accompagnent également – et c'est un gros travail que certains ne voient peut-être pas - tous les étudiants pendant les périodes de recrutement. Mes deux collègues envoient une trentaine ou une quarantaine de mails par jour pour répondre à toutes les questions des candidats, concernant les dates d'arrivée, sur le dépôt de candidature, sur les bourses. Et une fois que les étudiants sont admis, mes collègues sont chargées d'accompagner nos étudiants dans toutes les démarches liées à la demande de visa, aux demandes de logement, etc.

Mon collègue Guillaume Albert est Chargé de mission « Coopération internationale ». comme Maïlys Claudio et Eloïse Roussel, il a rejoint le service des Relations Internationales récemment, c'était en octobre-novembre 2020. Il s'occupe de la promotion à l'international des masters UBFC. Il est en charge de recherche, négociation et suivi des partenariats. Il participe à la rédaction des projets de coopération internationale. Il a également le suivi des dossiers de bourses Eiffel et les dossiers de bourses BGF.

Voilà pour les missions du service des Relations Internationales et notamment les missions de mes collègues. Il s'agit d'une toute petite équipe, mais très dynamique et vraiment passionnée par l'international. Tous mes collègues ont un parcours très ouvert à l'international.

Je vous remercie et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. Chamagne. - Merci, Yevgenya, pour cet exposé.

J'ouvre le « débat », donc si vous avez des questions, des remarques, n'hésitez pas.

Mme Sanchez. - J'ai une question qui est peut-être celle d'une néophyte. Comment ces activités s'articulent-elles avec celles de la DRIF au niveau d'UBFC ?

Mme Pashayan-Leroy.- Comme je l'ai déjà dit lors de ma présentation, pour la promotion des masters UBFC par exemple, nous participons ensemble, nous avons donc réalisé plusieurs participations aux Salons de promotion, aux Salons de recrutement avec la DRIF de l'UFC, cela depuis 2019.

Pour la mise en place de conventions internationales, nous travaillons en lien avec la DRIF de l'UFC.

En ce qui concerne la gestion des candidatures, à l'UFC c'est pris en charge par les composantes. Pour accompagner les étudiants, nous travaillons donc avec les composantes de l'UFC, mais nous sommes en lien avec la DRIF de l'UFC et avec les autres établissements membres. Nous travaillons donc ensemble pour la promotion de nos masters UBFC et les formations de nos établissements membres.

Je vous ai montré le stand d'UBFC sur lequel nous accueillons les étudiants. Il n'y a pas que la DRIF d'UBFC, il y a le pôle international de l'uB et AgroSup Dijon.

Mme Sanchez.- À terme, ces trois structures sont-elles vouées à exister toujours en collaboration ou est-ce qu'il y aura une refonte ?

Mme Pashayan-Leroy.- Nous allons travailler en lien avec tous les services des établissements membres.

C'est très récent, mais nous avons maintenant à UBFC un vice-président des relations internationales, il s'agit de Paul Alibert. Sous la direction de Paul Albert, nous avons mis en place un pôle fonctionnel RI composé des représentants de chaque service des Relations Internationales des établissements membres, des vice-présidents des relations internationales. Nous avons déjà eu une première réunion et nous allons mettre en place des groupes de travail pour travailler ensemble sur différents points et sur différentes questions sur le plan international.

Mme Sanchez.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Mme Ballenegger.- Merci, Yevgenya, pour la super présentation.

J'aimerais savoir s'il y a des pages UBFC qui détaillent tout cela. C'est-à-dire que ce serait bien d'afficher toutes ces informations, y compris les missions de tout le monde.

Mme Pashayan-Leroy.- Une partie de l'information que je vous ai présentée aujourd'hui se retrouve sur le site d'UBFC. On peut en effet y trouver tout ce qui concerne les partenariats.

Le site d'UBFC est en construction, mais nous allons afficher toutes ces informations. Sur le site d'UBFC, nous avons présenté un petit peu les missions du service des relations internationales.

Je prends note de cette demande.

M. Chamagne.- Si vous souhaitez avoir la présentation, il n'y a pas de souci, on pourra l'envoyer à tous les membres de CAC.

Mme Ballenegger.- Je pense que c'est surtout utile pour les personnes qui cherchent des informations sur internet. J'ai essayé de chercher avec des mots-clés et je n'ai pas réussi. j'ai eu la liste des accords-cadres, les universités en double diplôme, mais je n'ai pas trouvé la composition du service. Mais j'ai peut-être mal cherché.

Je pense que c'est la partie qui peut servir à tout le monde.

Mme Pashayan-Leroy.- C'est présenté autrement. Si vous allez sur l'annuaire d'UBFC, vous allez trouver le service des relations internationales, qui figure également sur l'organigramme d'UBFC qui est affiché sur le site UBFC.

Mais je prends bonne note de cette remarque et nous afficherons la composition du service des Relations Internationales sur la page internationale.

Mme Lankarani.- J'ai une demande de précision. Vous nous avez parlé de partenariats avec l'UBFC concernant la promotion de masters à l'international, est-ce qu'il s'agit de tous les masters, de toutes les filières d'UBFC ou est-ce que l'adossement est surtout sur certaines catégories de master ?

Mme Pashayan-Leroy.- C'est une bonne question. Lorsque je participe à un Salon international, je ne fais pas de différence entre les masters. Je l'ai dit au début de ma présentation. Je présente donc UBFC et les masters d'UBFC, c'est-à-dire les masters qui sont délivrés par UBFC, mais également les formations de nos établissements membres, le collège doctoral.

Je ne fais donc pas de différence entre les masters UBFC, je présente l'ensemble UBFC, c'est-à-dire UBFC avec ses établissements membres.

Nous avons maintenant les masters ISITE, mais dans les Graduate Schools, nous avons aussi les masters non-ISITE. Je ne fais pas de différence et je présente tous les masters, je propose même les partenariats, donc tous les masters qui ne sont pas UBFC.

Mme Lankarani.- Merci.

Est-ce que, suite à l'ensemble des efforts que vous avez faits, vous pouvez nous parler du succès de telles ou telles matières qui ont attiré à l'international ?

Mme Pashayan-Leroy.- Il faut que je retrouve la liste de tous les accords.

Je peux vous dire que nous avons des accords pour la plupart des masters UBFC. Nous avons mis en place des accords et, à cette occasion, on déploie un partenariat sur plusieurs établissements membres. C'est-à-dire qu'on a une université partenaire et on met en place des accords pour les masters qui sont opérés à Dijon, à Besançon, c'est-à-dire à l'UFC, à l'uB, à AgroSup Dijon.

Presque tous les masters sont concernés par ces accords.

Mme Lankarani.- Ma question était surtout sur les filières.

Mme Pashayan-Leroy.- Pour les filières, les masters qui concernent l'axe 1 et l'axe 2 sont peut-être plus concernés par les accords.

M. Chamagne.- Merci. Une dernière question ou remarque et après on passe au rapport suivant puisqu'on a encore beaucoup de choses à voir.

M. El Naboulsi.- Vous avez parlé d'accords. On sait très bien de quoi parlent les accords-cadres, mais il faudrait préciser sur quoi portent les accords avec des partenaires, c'est-à-dire sur l'enseignement ou sur la recherche. Là, on n'a aucune information.

Je viens d'apprendre que vous aviez des accords avec x universités à l'étranger, mais l'information n'a pas été diffusée au sein des établissements. Parce que nous travaillons déjà avec des partenaires étrangers et j'aimerais bien savoir sur quoi portent ces accords. Est-ce seulement sur le volet enseignement dans le cadre des masters internationaux ou est-ce que cela peut aussi être dans le cadre de la recherche ? Là, on n'a pas l'information.

Mme Pashayan-Leroy.- La plupart des accords que nous avons mis en place à UBFC sont des partenariats académiques, c'est-à-dire que ce sont des programmes de double diplôme ou des programmes d'échange d'étudiants qui impliquent les masters UBFC.

Nous avons également mis en place des accords au niveau du doctorat, donc des programmes de double diplôme au niveau du doctorat, par exemple dans le domaine de la Médecine avec une université chinoise et avec une université de Moscou.

M. Beduneau.- Je veux féliciter le travail remarquable du service des Relations Internationales. Je vais prendre l'exemple du master que je coordonne avec mon collègue Bertrand Collin. Depuis que nous sommes adossés à l'UBFC, nous avons énormément gagné en attractivité, c'est-à-dire que le nombre de candidatures a été quasiment multiplié par 10. Nous avons reçu plus de 300 dossiers, ce qui nous permet vraiment de sélectionner les meilleurs étudiants, c'est vraiment un point très positif.

Cela nous a également permis d'établir des partenariats internationaux. Grâce à la promotion que fait Yevgenya Pashayan-Leroy de nos masters, nous avons établi des accords avec les Universités de Sechenov et Ningbo.

Il faut énormément de temps pour coordonner un master, pour organiser les enseignements, etc., et nous sommes déjà déchargés de tout ce travail. Je tenais juste à le souligner.

M. Chamagne.- Merci. Il est vrai que le service Relations Internationales est quelque chose de très important dans les universités, dans les établissements au sens large.

Cela ne veut pas dire qu'on n'en reparlera pas dans un proche avenir, mais on va s'arrêter là pour aujourd'hui. Je remercie Yevgenya de nous avoir fait cette présentation. Le but est de pouvoir faire un point de temps en temps sur ces grands services que sont la formation & l'insertion professionnelle, projets structurants & recherche et relations internationales.

Nous aurons bien sûr l'occasion de revoir Yevgenya d'ici 6 mois pour bien d'autres sujets sur les relations internationales. Merci encore.

Je vous propose de passer au sujet suivant, toujours avec Yevgenya Pashayan-Leroy.

- Dépôt de 2 projets Erasmus Mundus

Mme Pashayan-Leroy.- Ce rapport concerne le dépôt de deux projets qui impliquent les masters UBFC, deux projets qui seront déposés dans le cadre de l'appel à candidature masters conjoints Erasmus Mundus dans le cadre du programme européen Erasmus Mundus.

Avant de vous présenter l'action Erasmus Mundus, quelques mots sur les modalités de participation et les possibilités qui sont offertes par le programme Erasmus +.



Les modalités de participation et les possibilités offertes par le programme varient selon les pays et leur situation géographique. Les pays sont classés en deux groupes, ceux participant au programme Erasmus + que vous avez à gauche « pays programme » et les pays tiers du programme Erasmus + que vous avez à droite. Les pays participant au programme Erasmus + sont au nombre de 33, ils financent le programme Erasmus + et peuvent profiter de l'ensemble des possibilités offertes. Il s'agit des États membres de l'Union Européenne, de l'Islande, de la Norvège, de la Serbie, de la Macédoine du nord et de la Turquie.

Pour les pays tiers, il s'agit de la quasi-totalité des pays du reste du monde. Les pays tiers ne peuvent participer qu'à certaines actions du programme Erasmus +.

Un petit mot sur le Royaume-Uni. En décembre 2020, un accord a été trouvé entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni. Cet accord ne concerne pas le nouveau programme 2021-2027. Le Royaume-Uni devient donc un pays tiers. Et les modalités de coopération au sein du programme Erasmus + avec le Royaume-Uni en tant que pays tiers restent à définir.

Qu'est-ce que le master conjoint Erasmus Mundus ?

Quelques mots-clés. Le master conjoint Erasmus Mundus est un programme d'étude international intégré, c'est-à-dire que c'est un programme conjoint aux divers établissements d'enseignement supérieur impliqués et c'est un programme de haut niveau. C'est un programme tourné vers l'excellence, qui est ouvert à toutes les disciplines.

Les diplômes délivrés dans le cadre d'un Erasmus Mundus sont délivrés par un consortium international d'établissements d'enseignement supérieur.

L'action Erasmus Mundus offre un financement important aux établissements d'enseignement supérieur impliqués et offre des bourses aux meilleurs étudiants sélectionnés.

Quels sont les objectifs de l'action Erasmus Mundus ?

L'un des premiers objectifs de cette action est de soutenir la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation des formations des établissements d'enseignement supérieur ; ce sont vraiment les quatre mots-clés.

Un autre objectif de ce programme est d'accroître la qualité et l'attractivité des établissements. Comme les projets Erasmus Mundus sont ouverts à la coopération avec des établissements non-européens, ils sont conçus comme un outil au service de la politique extérieure de l'Union Européenne.

L'objectif de ce programme est également d'augmenter les synergies entre l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche, améliorer les compétences et l'employabilité des étudiants diplômés d'un master.

Quelles sont les conditions principales pour participer aux projets Erasmus Mundus ?

Une des conditions principales est un curriculum intégré avec des procédures de mise en œuvre communes. L'élément central est l'aspect intégré, ce qui veut dire conjoint ou commun. Autrement dit, tous les aspects de masters conjoints doivent être décidés de manière collective. Cela va de l'élaboration du programme d'étude à l'organisation administrative et financière du master, en passant par la sélection des étudiants et intervenants.

Une autre exigence : le consortium doit être composé d'au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays différents, c'est-à-dire que chacun des trois établissements est situé dans un pays différent. Plus précisément, au moins deux de ces trois établissements doivent être issus de deux pays programme différents.

Pour rappel, les pays programme sont les pays membre de l'Union Européenne, plus les pays tiers associés.

Toujours dans les conditions principales, le consortium doit communiquer sur le master conjoint à l'international afin d'attirer et d'inscrire les meilleurs étudiants du monde.

Le programme d'étude doit obligatoirement prévoir une mobilité physique des étudiants. Cette mobilité devra être faite sur deux périodes d'étude au moins dans deux pays différents, dont un au moins doit être un pays programme différents du pays programme de résidence de l'étudiant.

Je continue sur les conditions principales :

- Participation d'experts et/ou conférenciers pour des enseignements et activités de recherche. Sur ce point, il y a un changement par rapport à l'ancienne formation. Dans l'ancienne formation, il fallait au moins quatre professeurs invités, conférenciers, experts pendant au moins huit semaines au total. Dans la nouvelle formation, ces seuils ont disparu, aucune exigence de seuil.

- Au terme du master, le consortium devra délivrer un diplôme commun ou des diplômes multiples. Si la législation nationale le permet, le diplôme commun est encouragé. Cela représente l'intégration totale du processus d'apprentissage et d'enseignement. Là, on retrouve ce critère intégré conjoint du master.

Maintenant, le diplôme commun. C'est un parchemin unique signé par l'ensemble des établissements partenaires du master. Et le diplôme multiple, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs parchemins et chaque établissement délivre son propre diplôme.

Pour finir, à l'étape de dépôt de candidature, le master conjoint Erasmus Mundus doit présenter un programme d'étude finalisé, opérationnel, prêt à être promu et diffusé dans le monde dès sa sélection.

Au niveau de l'organisation, il y aura une seule convention et cette seule convention permettra de financer six années académiques quelle que soit la durée du master.

Etudiants boursiers et non-boursiers peuvent être recrutés. Il y a nécessité de rentrer au moins quatre promotions.

Deux périodes d'étude sont obligatoires, avec au moins une période dans un pays programme. Dans l'ancienne formation, c'étaient deux pays programme au minimum. Cela veut dire qu'un étudiant peut faire au minimum une période dans un pays programme autre que celui où il réside et une autre période dans un pays tiers.

Par rapport à la répartition géographique, dans la programmation précédente, les bourses ne pouvaient pas être attribuées à plus de trois candidats du même pays, de même nationalité au cours d'une même procédure de sélection. Dans la nouvelle programmation, pas plus de 10 % des bourses sont octroyées à des étudiants de même nationalité.

Au niveau de l'organisation, la première promotion des masters doit démarrer au plus tard lors de la première année académique après l'année de sélection.

Toujours au niveau de l'organisation, le financement qui est prévu pour six années académiques permet d'avoir soit cinq promotions ou quatre si la première année est consacrée aux activités préparatoires. On peut donc avoir quatre ou cinq promotions.

Concernant les activités préparatoires, ces activités sont toujours possibles et ces activités préparatoires permettent la préparation et la promotion du master.

Quelques mots sur la composition du partenariat. Il n'y a pas de changement dans la composition par rapport à la programmation précédente, l'action est ouverte à toutes les organisations publiques ou privées dans les pays programme ou les pays tiers. En revanche, le consortium doit être composé au minimum de trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays différents dont au moins deux issus de pays programme. Dans l'ancienne formation, c'était trois.

Concernant les règles de financement, les règles sont un peu simplifiées. Il y a deux bénéficiaires, c'est l'établissement d'enseignement supérieur et l'étudiant. Il y a trois coûts

unitaires, ce sont les coûts institutionnels, les besoins individuels et les bourses des étudiants.

Les bourses seront de 1 400 € par mois. Chaque étudiant boursier aura 1 400 € par mois. Les coûts institutionnels pour les établissements seront également sous la forme d'un forfait et cela fera 750 € par mois multiplié par le nombre d'étudiants.

Pour les besoins individuels, c'est entre 3 000 et 60 000 € en fonction des besoins.

Concernant la bourse d'étude, c'est la bourse Erasmus +. Au niveau étudiant, la bourse Erasmus + couvre tous les frais d'installation, de voyage et de subsistance. Le montant de la bourse est unique, c'est le coût unitaire par boursier. La base de calcul est la suivante : c'est une bourse de 1 400 € par mois d'étude. Cette bourse est valable pour une année académique au moins et 24 mois au maximum. Au total, sur l'ensemble de son master conjoint, l'étudiant peut percevoir jusqu'à 33 600 €.

Il faut noter que l'étudiant boursier est en plus exonéré des droits d'inscription.

Au niveau du projet, c'est l'établissement qui perçoit le montant des bourses étudiantes avant de les redistribuer à chaque bénéficiaire. Le montant total de l'ensemble de ces bourses est calculé de la manière suivante : 1 400 € multipliés par le nombre de mois, multipliés par le nombre d'étudiants boursiers, avec un plafond fixé à 60 étudiants boursiers. Un établissement ne peut donc pas recevoir des bourses pour davantage d'étudiants.

Par projet, le montant total maximum de bourses étudiant est de 2 016 000 € par subvention.

À quoi servent les coûts institutionnels ? Ils permettent de financer le programme d'étude, ce qui fait 750 € par mois par étudiant inscrit, plafonnés à 100 étudiants. Au maximum par subvention, on peut avoir 1 800 000 €.

Pour les étudiants non-boursiers, l'établissement peut recevoir les coûts institutionnels et les droits d'inscription.

Concernant les fonds additionnels, les projets Erasmus Mundus sont des projets ouverts à la coopération avec les pays du monde entier. C'est un outil au service de la politique extérieure de l'Union Européenne. Les fonds additionnels de l'action Erasmus Mundus permettent de répondre aux priorités de cette politique étrangère européenne. Ces fonds additionnels ne sont pas financés par Erasmus +, ils proviennent d'autres fonds européens qui se rattachent à la politique extérieure européenne *via* deux instruments financiers qui permettent d'obtenir ces fonds, c'est l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale et l'instrument de pré-adhésion.

L'objectif de ces fonds additionnels est d'attirer les étudiants des pays tiers et plus précisément de certains pays tiers définis comme prioritaires par l'Union Européenne.

Pour chaque bourse obtenue dans le cadre de ce fonds additionnel, l'établissement a droit au coût institutionnel correspondant.

Concernant la durée et le budget, la durée du projet Erasmus Mundus est de six années académiques, le budget maximal alloué par projet est de 4,9 millions d'euros. Le nombre de projets qui seront sélectionnés cette année est d'environ 25. La date limite de dépôt de projet est le 26 mai 2021.

Voilà pour l'action Erasmus Mundus, ce qu'est le projet master conjoint Erasmus Mundus.

Concernant les deux projets qui seront déposés par UBFC dans le cadre de l'action masters conjoints Erasmus Mundus, l'un des projets déposés implique deux masters UBFC opérés par AgroSup Dijon, c'est le master MP2 et le P2Food.

Dans le consortium de ce projet, il y a des pays européens. Le coordinateur du projet est UBFC. Il y a une université italienne, c'est l'université de Teramo, une université de

Belgique et une université de Slovaquie, donc trois pays programme. Nous avons dans ce consortium un partenaire russe, c'est l'université ITMO qui est située à Saint-Petersbourg.

Le porteur du projet : Camille Loupiac, responsable du Master MP2.

Un deuxième projet sera déposé par UBFC, il implique le master UBFC PPN (Physics, Photonics & Nanotechnology). Concernant le consortium de ce projet, comme pays du programme il y a la France qui est représentée par UBFC, qui est coordonnateur de ce projet, une université allemande (Technical University of Kaiserslautern) et une université du Danemar (université de Aarhus). Nous avons aussi, dans ce consortium, un partenaire russe, partenaire d'UBFC, c'est une université située à Moscou (Moscow Institute for Physics and Technology).

Le porteur du projet est Stéphane Guérin, responsable du Master UBFC PPN.

Ce sont deux projets qui seront déposés dans le cadre de cet appel à projets et nous avons également un autre projet qui sera déposé, qui impliquera le master GREEM opéré par l'UFC. J'ai une réunion avec l'équipe pédagogique de ce master demain à 9 heures. En fait, il y a un deuxième appel à projets dans le cadre du programme ERASMUS, c'est un pré-projet. C'est-à-dire qu'il y a des équipes qui ne sont pas encore prêtes pour se lancer dans le master Erasmus Mundus, il y a donc une possibilité et donc une nouvelle action qui permet de déposer un pré-projet pour préparer le master Erasmus Mundus. Je vous informerai après ma réunion avec l'équipe pédagogique concernant le master GREEM.

Merci pour votre attention. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. Chamagne.- Merci Yevgenya. J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des commentaires ? Nadine Piat.

Mme Piat.- Merci Yevgenya. J'ai une question concernant les bousiers et le fait qu'ils ne paient pas les droits d'inscription. Sur les Erasmus actuels, sauf erreur de ma part, c'est l'établissement porteur qui reçoit les bourses et on déduit les frais d'inscription avant de leur donner leur bourse. Et là, cela a donc changé ?

Mme Pashayan-Leroy.- Les bousiers sont exemptés des frais d'inscription.

Mme Piat.- D'accord. Du coup, cela fait moins de budget pour les établissements.

Mme Pashayan-Leroy.- C'est inclus dans le coût institutionnel.

Mme Piat.- Merci.

J'ai une deuxième question, si je peux me permettre.

M. Chamagne.- Allez-y.

Mme Piat.- Dans le cadre du master porté par Monsieur Guérin dans le cadre du PPN, comme c'est UBFC qui est porteur, ce ne serait donc pas un diplôme conjoint ? Parce que nous avons eu des problèmes, côté français, avec un diplôme conjoint. On était plutôt dans des doubles diplômes parce que quand c'est un porteur français, il faut que le diplôme soit fait sur du papier de l'imprimerie nationale et des choses comme cela. Mais je ne sais pas s'il y a toujours ce problème.

Mme Pashayan-Leroy. - Dans le cadre de ce projet, notamment celui qui est porté par Stéphane Guérin, nous faisons tout pour pouvoir délivrer un diplôme commun mais nous avons un petit souci avec le partenaire Russe. On n'est pas sûr que la législation nationale Russe permette de délivrer un diplôme commun. On verra, sinon il n'y a pas de problème.

Ce qui est important, c'est qu'un diplôme commun est encouragé, c'est bien vu par l'Europe. Mais si on ne peut pas délivrer un diplôme commun, on délivrera des diplômes multiples.

Mme Piat. - Ok. Merci.

M. Chamagne. - Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non.
Merci, Yevgenya, puisque c'était un dossier pour information.
Je vous propose de passer au dossier suivant, avec Philippe Lutz.

- Bourses de co-tutelle de thèses

M. Lutz. - Bonjour à ceux que je n'ai pas déjà vus au CAC restreint.
On m'a proposé de dire quelques mots à propos de la partie qui concerne des co-tutelles de thèse financées à 50 % par l'ISITE. Je ne sais pas s'il y avait déjà eu, dans le CAC, une petite explication sur les raisons de ce passage, etc. ?

M. Chamagne. - Pas depuis que j'y suis, peut-être avant.

M. Lutz. - Certains d'entre vous ont donc déjà vu passer des demandes, des possibilités pour des financements de co-tutelle de thèse par l'ISITE. Huit financements ont déjà eu lieu il y a 2 ans et six sont actuellement en cours de finalisation.

L'historique sur ces choses-là, c'est que cela avait été piloté complètement par Yevgenya Pashayan-Leroy qui avait réussi à mettre en relation un certain nombre de choses et à travers les responsables de master.

Dans ce processus, les laboratoires n'étaient pas correctement impliqués. Ils auraient pu l'être *via* les responsables de master, mais ce n'était pas le cas et cela a posé un certain nombre de difficultés de coordination à la fois par rapport aux laboratoires et par rapport aux écoles doctorales.

Avec l'arrivée de Paul Alibert, nous nous sommes mis en contact en début d'année pour gérer différemment et en tant que VP, il a pu piloter cet ensemble de possibilités de financements et adopter un autre mode de gestion. Nous avons pu avoir des discussions approfondies sur ce point, pilotées par Paul avec les deux VP recherche. Ensuite, ils ont pu travailler et produire ce document qui propose une procédure pour l'attribution et la gestion de ces 20 possibilités de financements de co-tutelles de thèse.

Voilà pour le contexte que je me suis permis de donner pour bien comprendre l'objet, c'est-à-dire pourquoi on arrive à cette proposition.

Comment cela va-t-il se passer ?

Il y a déjà 20 financements qui sont possibles, du moins demi-financements de thèse. L'idée était de voir comment on allait pouvoir avoir le processus le plus ouvert, le plus transparent possible pour l'attribution de ces co-financements.

L'idée cette fois est d'initier le processus *via* les unités de recherche. Il y aura une diffusion de ce processus et des possibilités vers les unités de recherche qui vont être sollicitées

pour proposer des sujets et des co-encadrements, donc un partenariat, un travail avec une université étrangère qui va pouvoir assurer une deuxième partie du financement et une coopération forte avec le laboratoire.

C'est un point important, une évolution importante parce qu'on est vraiment là au cœur des coopérations recherche possibles puisque ce sont des relations inter-laboratoires.

Cette première étape est une collecte des sujets possibles dans lesquels les laboratoires sont impliqués avec leurs partenaires étrangers. Cette collecte, cette remontée de sujets va être soumise aux Graduate Schools et également en concertation avec les responsables de master pour pouvoir évaluer, donner des avis sur les possibilités, la bonne adéquation pour faire des relations entre ces propositions et l'existant en termes de coopérations dont vient de parler Yevgenya Pashayan-Leroy précédemment, c'est-à-dire sur les accords qui sont déjà établis.

Voilà pour la mise en contexte par rapport à ce qui existe déjà dans les Graduate et par rapport aux responsables pédagogiques des masters.

Comme indiqué dans le rapport concernant la toute première étape, les unités de recherche sont en relation avec les ED à ce niveau-là. On ne demande pas un passage par les ED à ce niveau-là, mais elles sont en relation avec les ED, elles connaissent les filières des ED sur les encadrements, les surencadrements, les critères généraux sur le fonctionnement des thèses. Elles seront donc sollicitées pour intégrer dès le départ ces critères. Mais on va éviter de faire des allers-retours institutionnels entre les différents éléments, il y aura un travail à la base.

Ensuite, la dernière étape sera le travail avec les ED pour s'assurer que les co-tutelles peuvent se construire dans les bonnes conditions, donc dans le respect des règles, etc. Donc se faisant à la fois au niveau des ED pour valider le fonctionnement scientifique, le respect des aspects liés aux soutenances, aux échanges, etc. et la validation juridique et administrative qui se fera à travers les bureaux administratifs de la mission doctorale.

Une fois qu'on en est là, on a tout bouclé. L'idée est d'essayer de boucler tout cela avec l'inscription en thèse avant la fin de l'année civile, donc avant la fin 2021.

Là, c'est le processus général qui est adopté. Ensuite, dans le rapport, vous avez à la fois les aspects qui sont les conditions pour pouvoir proposer des sujets et des coopérations, ainsi que le calendrier de financement. Ensuite, vous avez une annexe qui vous précise les critères préférentiels qui seront utiles s'il y a besoin de sélectionner les sujets. Il y a 20 co-financements, donc circulent 20 demandes et surtout, il faudra que cela puisse rentrer dans les cases indiquées dans l'annexe 1.

Les projets de thèse devront impliquer un laboratoire engagé dans le pilotage d'un master UBFC. Là, c'est un premier effet entonnoir. Ce n'est donc pas ouvert à tous les laboratoires, ce sont ceux qui sont impliqués dans le pilotage des masters UBFC et portés sur un sujet scientifique qui s'inscrit dans les axes prioritaires ISITE BFC. Ce n'est donc pas ouvert à tout le monde et c'est un point essentiel dans le processus.

Ensuite, il y a l'ouverture. C'est-à-dire que ce ne sera pas uniquement réservé aux partenariats qui sont déjà établis. Ce sera privilégié à hauteur de 80 % sur le final, donc 16 sur les 20, mais une ouverture sera également possible. S'il y a moins de propositions, ce sera peut-être rediscuté au niveau des instances, au niveau des Graduate Schools et de l'ISITE.

L'objectif est d'arriver à 80 % qui sont bien dans les axes et les conventions qui sont déjà établies en termes de masters, de partenariats, etc. Mais il y a une ouverture prévue également dans l'idée de générer, de permettre l'émergence de nouveaux partenariats.

On est aussi dans le principe d'une soumission annuelle. Si on est bien sur cette trajectoire, l'idée est que l'on retrouve ce processus tous les ans avec, à chaque fois, un volume qui est celui des conventions établies, les cadres, les contextes de coopérations institutionnels

qui ont été mis en place. Là, il y a une alimentation pour favoriser le travail de recherche entre ces partenaires et une ouverture qui sera donnée. Il y aura peut-être un travail tous les ans sur ces pourcentages, mais en tout cas c'est vraiment l'idée de cette ouverture.

La politique, les choix, les arbitrages, etc., relèveront de la politique SFRI sur ces aspects internationaux et de coopérations.

Au niveau du calendrier, l'idée est d'essayer de se synchroniser le plus possible avec les calendriers de fin de master, d'embauche de doctorants, etc. Le but est qu'il y ait des remontées, des propositions d'ici l'été pour pouvoir aller mettre les candidats. Il y aura sûrement des candidats qui proviendront des masters internationaux. La plupart du temps, cela pourrait être des candidats privilégiés.

Il est indiqué également les modalités de financement dans le rapport. Pour des raisons budgétaires et de calendrier, les 18 premiers mois seront nécessairement une embauche UBFC et les 18 mois suivants une embauche chez le partenaire.

L'idée est de vous soumettre ce processus pour une validation. Ensuite, la gestion des contenus, du processus du choix des sujets, des partenariats, etc., relèveront des Graduate Schools et, au final, du vote au Copil ISITE.

Je ne vais peut-être pas détailler, mais dans l'annexe 1, vous avez l'ordre de priorité qui sera donné pour le choix de ces 20 financements.

Je pense avoir repris les éléments clés de ce rapport, ainsi que les éléments clés qui sont ceux de la procédure qui a été mise au point pour récolter un ensemble de propositions qui pourront bénéficier de ces financements de thèse.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

M. Lutz.- Je n'ai pas participé à toutes les discussions, j'espère donc que je pourrai répondre s'il y a des questions. J'ai mis les critères qui relevaient plutôt du collège doctoral, des écoles doctorales. Mais après, sur la dernière partie des modalités, les choses se sont faites entre les VP RI et les VP recherche. Comme j'ai été tenu au courant, j'espère pouvoir répondre à vos questions.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

J'ouvre le débat. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme Roudaut.- Dans le montage du dossier, on a pu discuter l'autre jour en réunion relations internationales. Dans le précédent appel, il y a eu des bourses pour des doctorants dont la demi-bourse avec le partenaire est finalement tombée à l'eau. L'étudiant se retrouve donc juste avec une demi-bourse. Là, il est arrivé en fin de bourse versée par l'UBFC et il allait être au chômage après.

Je me suis donc demandé s'il y avait eu une évolution dans la procédure. Est-ce qu'on s'est arrangé pour qu'il y ait un réel engagement avant d'octroyer la bourse UBFC pour se dire qu'on était sûr, avec un engagement écrit du partenaire comme quoi cela allait être versé pour ne pas se retrouver dans la même situation ?

M. Lutz.- Je découvre cette situation. Il y a un engagement puisque c'est écrit dans la co-tutelle de thèse qui est signée, dans laquelle il y a des engagements de financement qui sont signés par les présidents d'université, etc.

Là, il y a un problème de fond, c'est-à-dire qu'il y a le non-respect de cet engagement

contractuel par l'autre université.

Mme Roudaut.- C'est pour cela que j'appelle à ce qu'il y ait vraiment une vigilance importante parce qu'on était l'autre jour en comité RI, en train de chercher une solution pour cet étudiant qui se retrouve à mi-parcours sans rien.

M. Lutz.- Cette co-tutelle est avec un établissement qui est dans les conventions-cadres qui ont été signées UBFC et cet établissement ?

Mme Roudaut.- Je ne pense pas qu'UBFC soit en partenariat avec ce partenaire. Je ne sais pas si Yevgenya Pashayan-Leroy est toujours là. Il ne me semble pas qu'il était dans les partenaires UBFC, mais l'encadrant était vraiment très embêté.

M. Lutz.- Je comprends.

M. Jacquot.- Je peux intervenir parce qu'il me semble avoir eu connaissance de ce cas.

Cela a été un raté au tout début du processus des co-tutelles. Je ne sais pas si c'est la vague 8 bourses ou 6 bourses vu que cela a démarré il y a 18 mois.

M. Lutz.- C'est la première vague, il y a 2 ans.

M. Jacquot.- Il y a donc effectivement eu des ratés sur la première vague, sur des accords qui n'étaient pas tout à fait ficelés, en tout cas pour un des cas avec un laboratoire UFC, à ma connaissance.

La proposition a été de faire déjà un prolongement dans le cadre Covid de la thèse et puis de trouver une solution avec le responsable pour éviter que l'étudiant se retrouve le bec dans l'eau.

Une solution ISITE est en train de se mettre en place, à ma connaissance. J'ai vu cela avec Véronique Bourhis pour que l'étudiant concerné puisse continuer son doctorat. Il a déjà une visibilité de 7 mois. Il reste 11 mois à trouver, mais il y a une demande de financement en parallèle qui a été faite et on attend. Sinon, une solution interne ISITE sera proposée.

M. Chamagne.- Merci Maxime.
Eléana Sanchez a demandé la parole.

Mme Sanchez.- Merci. Je regardais la liste des masters internationaux et je me renseignais sur la Graduate School. On est dans les sciences dures. Il y a une seule formation que l'on peut légitimement classer dans les sciences humaines. Du coup, cela pose un peu question sur le fait qu'il n'y ait pas vraiment de place pour les Sciences humaines.

M. Chamagne.- Maxime peut répondre.

M. Jacquot.- Il y a deux masters qui sont concernés et qui ne sont effectivement pas forcément dans le centre de gravité des Graduate Schools, ce sont les masters PIECE et Rare Book qui sont éligibles. Ce sont deux masters qui sont clairement dans les Sciences humaines

et qui sont dans le périmètre des 16 masters ISITE.

Là, c'est le périmètre actuel tel qu'il est sur les masters identifiés comme ISITE UBFC avec, maintenant, une ouverture qui est faite dans le cadre des Graduate Schools, notamment sur l'axe 2 Transbio où on va retrouver d'autres masters qui pourraient être aussi éligibles à cette opération. Mais c'est aussi borné parce que la volonté est de faire déjà vivre les premiers accords existants dans une dynamique initiée et de pouvoir ouvrir à la co-construction et à des projets qui se mettraient en place.

Cette année, c'est une première phase qui s'amplifie suite aux deux dernières années et l'idée est d'amplifier ce travail sur les années à venir sous réserve qu'ISITE continue.

Il y a donc des possibilités à la fois dans le périmètre des accords existants, des masters ISITE, mais pas uniquement, et des périmètres élargis des trois Graduate Schools Transbio, EIPHI et Intherapi où on retrouve certaines formations orientées Sciences humaines. Mais il n'y a pas tout le monde, je vous l'accorde complètement.

Mme Sanchez.- Merci.

M. Vigreux.- Je voulais aller dans le même sens qu'Eléana qui a posé une très bonne question. En fin de compte, cela dépend de la cartographie que l'on fait de nos masters sur UBFC.

J'aimerais savoir comment, aujourd'hui, UBFC met en place une cartographie globale de tous les masters et comment, en fin de compte, on ne fait monter que ceux qui sont dans le cadre ISITE à l'international. Cela pose tout de même question sur la logique à deux vitesses ou trois vitesses. Les Sciences humaines ont toujours joué le jeu, depuis le début, de la défense d'ISITE et on continuera, il n'y a pas de souci. Mais comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il faut qu'il y ait un retour sur investissement. Sinon, les SHS vont râler.

M. Jacquot.- Je redis ce que j'ai dit. Dans les critères qui ont été évoqués rapidement, il y a la possibilité d'accepter des remontées qui soient hors master ISITE, hors accords internationaux, mais un ciblage a été fait. Si on regarde la façon dont c'est formulé, on peut très bien ne pas être master ISITE, être un master d'un établissement membre, on peut très bien ne pas relever d'un accord-cadre.

L'idée était de pouvoir avoir une distribution homogène sur 20 financements et réserver certains pour ceux qui étaient complètement hors de l'axe ISITE, hors des Graduate Schools et ainsi de suite.

M. Vigreux.- Oui, mais je réitère ce que je viens de dire : comment les responsables de master des Sciences humaines et sociales ont-ils été associés à la réflexion ? Comment la cartographie est-elle faite au niveau d'UBFC ? Qu'est-ce qui permet de dire plus ce type de master qu'un autre type de master, etc. ?

C'est-à-dire qu'à un moment donné, il me semble qu'il ne faut pas simplement être dans une logique verticale, mais aussi être dans une logique horizontale.

M. Jacquot.- Ce sont les VP recherche qui ont transféré l'information au début.

M. Vigreux.- Ce qui veut dire « feu sur les VP recherche ». Je plaisante ! Mais par contre, comment cela a été fait et à quel moment l'enquête est-elle arrivée ?